

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°44-12-2019
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur LECANU – GARCZYNSKI TRAPLOIR YVETOT concernant l'effacement des réseaux électriques, à compter du 06 janvier 2020 au niveau de la route de Bosc Mare – 76560 Doudeville,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter 06 janvier 2020 jusqu'au 31 janvier 2020 au niveau de la route de Bosc Mare – 76560 Doudeville, la circulation sera interdite sauf riverains.

Article 2^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et la société est invitée à prendre toute précaution en ce qui concerne ces travaux, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.I
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre

Doudeville, le 30 décembre 2019

M. Le Maire,

M. Erick MALANDRIN

